RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

2024

SIRTOM

SOMMAIRE

4 LE TERRITOIRE

5 LES COMPÉTENCES

6 ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT

8 ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

10 COLLECTE & TRAITEMENT

16 COMMUNICATION & PRÉVENTION

20 INDICATEURS FINANCIERS

ÉDITO

L'année 2024 a constitué une étape importante dans le développement de notre structure publique en charge de la gestion des déchets ménagers. **L'intégration de 16 nouvelles communes en 2023 a permis d'élargir, de façon cohérente, le territoire d'intervention du SIRTOM.** Cette évolution s'est accompagnée de la conteneurisation progressive de ces nouvelles communes dès le début d'année 2024, garantissant à leurs habitants un service modernisé, homogène et plus efficace.

Cette volonté d'équité territoriale se retrouve, également, dans le développement de la redevance spéciale, destinée à mieux prendre en compte les déchets professionnels. **Le recrutement d'un chargé de mission dédié en 2024 permettra un accompagnement sur mesure des entreprises,** tout en assurant une juste participation de tous aux coûts du service public.

L'année a aussi été riche en investissements structurants. **Les travaux de développement de notre plateforme de broyage des déchets verts, tout-venant et bois se sont achevés,** avec l'objectif clair de mieux valoriser la matière. Parallèlement, le lancement du **chantier de la chaîne de sur-tri manuel des objets encombrants** et l'étude pour la mise en place d'un **mode de traitement par pyrolyse*** s'inscrivent dans la continuité de notre stratégie : capter toujours plus de ressources dans nos déchets, pour les transformer en énergie ou en matière réutilisable.

Ces projets illustrent pleinement le virage environnemental amorcé par notre structure, porté par une volonté forte d'optimisation et d'innovation.

Ils s'accompagnent d'une maîtrise rigoureuse des coûts. **En ces temps où chaque euro public doit être dépensé utilement,** nous poursuivons notre engagement : proposer un service performant, équitable et durable, au juste prix.

Nous remercions l'ensemble des équipes du SIRTOM, les élus, ainsi que les habitants et les professionnels pour leur implication au quotidien. Ensemble, nous avançons vers un modèle de gestion des déchets plus responsable et plus vertueux.

Julien Bessedjerari
Président du SIRTOM

* La pyrolyse est une technologie écoresponsable de valorisation, qui brûle les déchets en capturant le carbone, sans dégager de CO_2, qui transforme la matière en énergie gaz et en résidu charbon.

LE TERRITOIRE

LE SIRTOM EST UN SYNDICAT MIXTE CRÉÉ EN 1973, QUI A POUR VOCATION LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS. LE SIRTOM EXERCE SA COMPÉTENCE SUR 43 COMMUNES DU TERRITOIRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CŒUR DU PAYS HAUT ET ORNE LORRAINE CONFLUENCES.

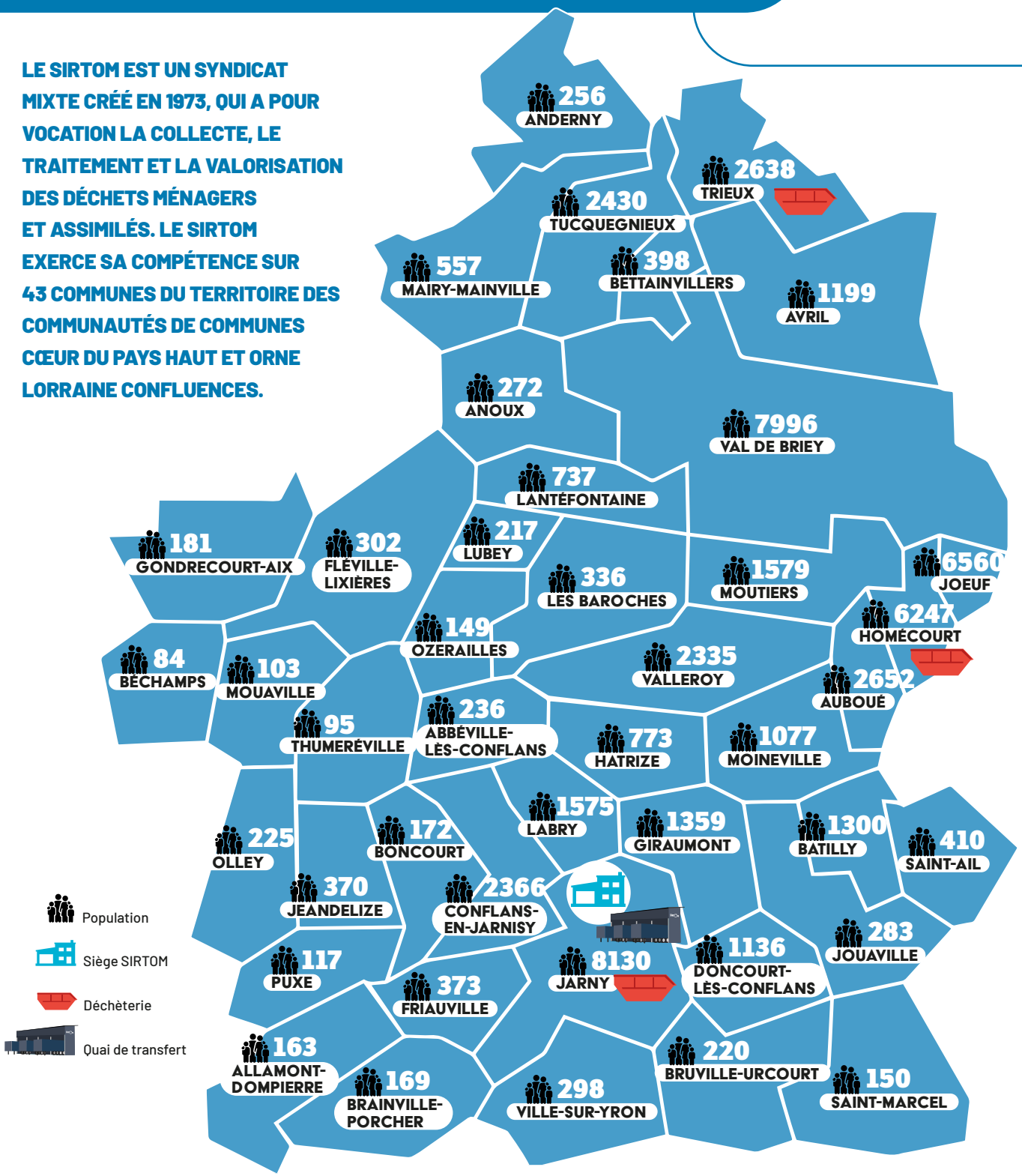

Le périmètre du syndicat, situé dans le Nord Meurthe-et-Mosellan, comprend un ensemble de villes moyennes et de communes rurales et se structure autour de trois principaux centres urbains : **le Pays de Briey, la vallée de l'Orne et le Jarnisy.**

Son bassin de vie est constitué de :

26 291
FOYERS

58 225
HABITANTS

LES COMPÉTENCES

Le SIRTOM exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers qui comprend :

- **La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés,** en porte-à-porte, en points d'apport volontaire.
- **La construction et l'exploitation des déchèteries.**
- **Le traitement des déchets par des procédés appropriés en fonction des flux,** incluant la valorisation énergétique, la valorisation des matières et l'enfouissement.
- **La gestion des contrats** avec les filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective.
- **La sensibilisation du public et l'accompagnement** pour favoriser le changement de comportement.
- **Le développement et la gestion de projets et études prospectives, la réduction et le recyclage des déchets.**
- **L'accompagnement des collectivités adhérentes** dans la mise en œuvre de leurs stratégies de transition énergétique.

Le Syndicat a un niveau de service élevé pour les administrés avec des collectes spécifiques pour les végétaux sur 9 mois de l'année et les objets encombrants en porte-à-porte sur simple rendez-vous.

Type de déchets	Collecte en porte à porte	Bornes d'apport volontaire	Déchèteries
Ordures ménagères	●		
Tri des emballages (papiers/cartons, plastiques et métaux)	●		
Papier	●	●	
Verre ménager		●	●
Textiles		●	
Gravats			●
Végétaux	●		●
Tout venant type encombrants (matelas sommiers, canapés...)	● Seulement sur rdv		●
Ferraille			●
Bois			●
Ampoules/Néons			●
Peintures et vernis			●
Solvants et colles			●
Huiles de moteur usagées			●
Huiles végétales			●
Batteries			●
Piles			●
Pneumatiques			●
Déchets d'équipements électriques et électroniques			●
Articles de bricolage/jardinage			●

ADMINISTRATION &

LE SYNDICAT EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ SYNDICAL, ORGANE DÉLIBÉRANT, COMPOSÉ DE DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES DEUX EPCI (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) COMPÉTENTS.

56
DÉLÉGUÉS

6
DÉLÉGUÉS

La répartition des délégués est la suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES

AISSAOUI Alain,
ANDRE Gérard,
ANTCZAK Alain,
BARILLET Evelyne,
BARTH Christian,
BAUCHEZ Christine,
BENALOUACHE Fahrid,
BERG André,
BESSEDJERARI Julien,
BILLON Christiane,
BLETTNER Jessica,
BOULIER Monique,
BRAQUIS Michaël,
BURKI Ghislaine,
BUONO David,
CORNILLE Emmanuel,
CROCENZO Mario,
FANTINEL Alain,
FERRARELLI Joseph,
FERRO Francis,
GUIDEZ Fabienne,
GUIRLINGER Anne,
GRIVEL Lionel (démissionnaire au 30/07/2024),
HALFTERMEYER Patrick,
HARING Yvette,
HIRTZBERGER Marie-France,
HIRSCH William,
JODEL Paul,
KEFF Gérard,
KOCKEISEN Aline,
LACOLOMBE Hervé,
LEFEVRE Robert,
LHUILLIER Sébastien,
LIEGEOIS Gérard,
LINTZ Gérard,
LONNOY Cédric,
MAGNOLINI Hervé,
MARCHAND William,
METZINGER René,
MILANO Jérôme,
MOLINERIS Gérard,
MUSIOL Jean-Pierre,
NEZ Daniel,
NORROY Dominique,
PASQUINI Isabelle,
POUVREAU Ghislaine,
PRIEUX Florence,
RIBAU Michel,
RIBEIRO Manuela,
SCHEFFGES Mathieu,
SCHWARTZ Jacques,
THUILLIEZ Sylvie,
TORLOTING Régis,
VAQUANT Gérard,
VACCANI Didier,
VALENCE Didier,
WARIN Frédéric,
ZAMPETTI Raymond,
ZIMMERMANN Thierry.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR PAYS-HAUT

BERNARD Patrick,
BECQUER Bernard,
TOMC Claude,
MENGHI Marizio,
NOCCHI Raymond,
LIEVAIN Pierre-Olivier.

FONCTIONNEMENT

Le bureau syndical, qui propose les orientations, est composé de :

PRÉSIDENT: JULIEN BESSEDJERARI

1er VICE-PRÉSIDENT :
René METZINGER, en charge des questions relatives au fonctionnement des déchèteries, de la collecte des encombrants en porte à porte, des déchets verts et des dépôts sauvages.

2e VICE-PRÉSIDENTE :
Ghislaine BURKI, en charge de la fiscalité et des questions liées au mode de financement incitatif.

3e VICE-PRÉSIDENTE :
Marie-France HIRTZBERGER, en charge de la prévention, de l'animation et de la sensibilisation.

4e VICE-PRÉSIDENT :
Lionel GRIVEL, en charge de la collecte, du quai de transfert et du traitement (démissionnaire au 30/07/2024).

5e VICE-PRÉSIDENT :
Jérôme MILANO, en charge de la valorisation des déchets et des énergies nouvelles, de la gestion des relations avec les bailleurs privés et sociaux ainsi que les questions liées à l'habitat vertical.

6e VICE-PRÉSIDENT :
Joseph FERRARELLI, en charge du personnel et des questions administratives et juridiques.

7e VICE-PRÉSIDENTE :
Florence PRIEUX, en charge du développement de la communication institutionnelle autour de l'extension des consignes de tri, et développer la communication numérique.

8e VICE-PRÉSIDENT :
Claude TOMC, en charge des relations avec la communauté de communes Cœur Pays Haut dans le cadre des échanges qui se mettent en place avec le pays haut.

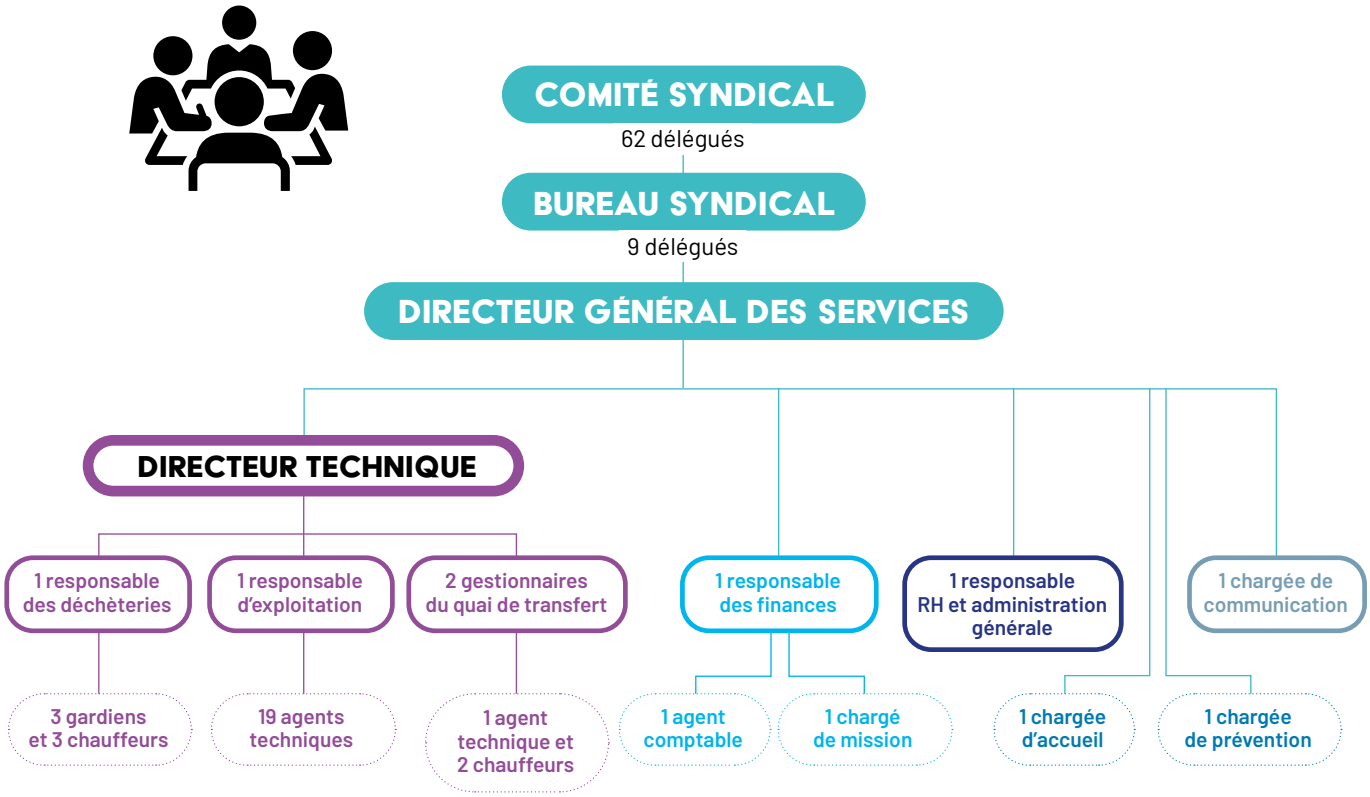

ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE TELS QUE LES BACS, LES SACS DE TRI ET LES CONTENEURS SONT INDISPENSABLES POUR ASSURER UNE GESTION EFFICACE ET DURABLE DES DÉCHETS.

LES BACS

Le SIRTOM met à disposition de chaque foyer des bacs de collecte. Tous les bacs sont dotés d'une puce et d'une étiquette permettant d'identifier l'adresse à laquelle ils sont affectés, utiles à leur gestion. Plus de 20 000 bacs sont en place en 2024.

Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

La gestion des bacs a nécessité 3 299 interventions au cours de l'année 2024, soit une moyenne de **63 interventions par semaine.**

UN TERRITOIRE ÉLARGI, DE NOUVEAUX BESOINS

Le nombre d'interventions a augmenté et s'explique par la conteneurisation des 14 nouvelles communes ayant intégré le syndicat au 1er janvier 2023.

+ 86,3 % d'interventions

1295 bacs

LES BACS EN CHIFFRES

1771 BACS AJOUTÉS EN 2024 (dont 1295 bacs ajoutés dans les 14 nouvelles communes, 476 dans les communes historiques)

43 RÉPARATIONS À DOMICILE

856 CHANGEMENTS DE BACS EN RAISON D'UN CHANGEMENT DE COMPOSITION DE FOYER OU EMMÉNAGEMENTS

606 REMPLACEMENTS EN RAISON DE CASSE OU DE VOL

23 RETRAITS EN RAISON DE LA FERMETURE DU SITE OU D'UN DÉMÉNAGEMENT AVEC REPRISE DU CONTENEUR

COÛT ANNUEL **136 302 €**

LES SACS DE TRI

Les sacs de tri gratuits sont destinés à la collecte du tri. Une livraison à domicile est organisée une fois par an. Les sacs sont également disponibles au siège du Sirtom à Jarny. Le syndicat approvisionne régulièrement les mairies pour compléter la distribution aux habitants.

La dotation est faite en fonction de la composition du foyer.

2024 : 1 800 000 sacs pour un montant de 86 011,32 euros.

En 2022, 200 000 sacs supplémentaires avaient été commandés pour anticiper l'intégration de 16 communes.

LES ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En complément des équipements individuels, il existe des équipements collectifs tels que les points d'apport volontaire (PAV), qui peuvent être de surface, semi-enterrés ou enterrés.

LES CONTENEURS DE SURFACE (VERRE/PAPIER)

Les 43 communes disposent en effet d'au moins un conteneur de surface pour collecter le verre et le papier.

- VERRE: **170 conteneurs :** 4 remplacements ont été effectués
- PAPIER: **45 conteneurs :** une diminution du tonnage collecté est observée en raison de la collecte du papier en porte à porte. 89,7 T ont été collectées en 2024, soit 7,3 T en moins

LES CONTENEURS ENTERRÉS (OM/TRI/VERRE)

En général, ils sont installés à proximité des grands ensembles collectifs afin d'optimiser l'espace public et faciliter la collecte des ordures ménagères et du tri. Le SIRTOM prend en charge le coût d'achat des équipements et les communes assurent le génie civil pour leurs installations et l'entretien.

- OM: **32 conteneurs**
- TRI : **28 conteneurs**
- VERRE: **59 conteneurs**

334 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES NETTOYÉS

En 2024, le SIRTOM a recruté deux jeunes étudiants qui ont nettoyé les **334 points d'apport volontaire** durant l'été.

COLLECTE & TRAITEMENT

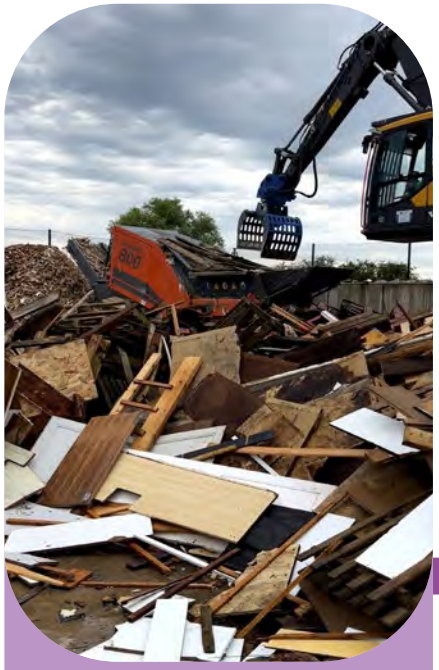

L'ENJEU RÉSIDE AVANT TOUT DANS L'OPTIMISATION DU TRI MULTI-FLUX, EN COHÉRENCE AVEC LA DIVERSITÉ DES MODES DE COLLECTE DÉVELOPPÉS PAR LE SIRTOM, AFIN DE RÉDUIRE LE TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR), AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX. PAR AILLEURS, UN SYSTÈME DE BROYAGE A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR CERTAINS FLUX SPÉCIFIQUES (BOIS, ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS), DANS LE BUT DE CONTENIR LES COÛTS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT.

En 2024, le SIRTOM a procédé à l'extension des zones de stockage des broyats. Trois alvéoles qui permettent de traiter les différents flux notamment le bois, les déchets verts et les encombrants.

La construction du bâtiment qui accueillera la chaîne de sur-tri manuel a débuté en fin d'année.

Plus de 3600 tonnes de déchets encombrants sont produites chaque année par les habitants des 43 communes. Si cette quantité est, par rapport aux ordures ménagères, relativement faible, leur nature rend les déchets encombrants plus difficiles à traiter. C'est pourquoi dès 2023, le SIRTOM s'est équipé d'un broyeur afin d'optimiser leur transport et plus largement leur prise en charge par les filières de traitement. Toutefois, il est encore envisageable de valoriser entre 30 et 40 % de ces 3600 tonnes. Pour atteindre cet objectif, le SIRTOM met en œuvre une chaîne de sur-tri manuel qui pourra être rendue opérationnelle à partir d'octobre 2025.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), non recyclables est mécanisée et s'effectue en recueillant le contenu des bacs. Les déchets sont acheminés au quai de transfert installé à Jarny.

Évolution des tonnages d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

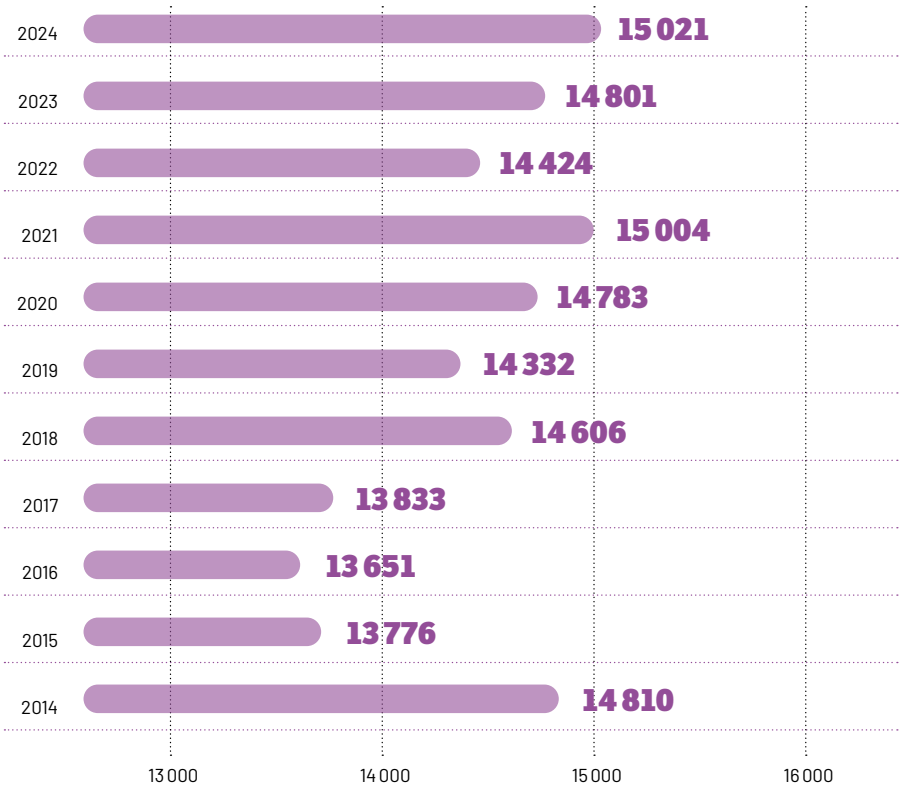

LES AUTRES COLLECTES

LES ENCOMBRANTS

Le SIRTOM organise la collecte des encombrants en porte à porte.
La collecte est effectuée une fois par semaine le mercredi.

Fonctionnement :

- Mise en place d'un service téléphonique et d'un module de prise de rendez-vous en ligne.
- Communication d'une date de passage.

Déchets encombrants admis :

- **Bois** : tables, chaises, lits, armoires démontées, commodes, salon de jardin démontés.
- **Divers** : lavabos, baignoires et bacs de douche en résine et acrylique seulement, salons de jardin en plastique, sommiers, matelas et canapés.

POIDS MAXIMUM
50 kg

VOLUME MAXIMUM
2m³

LES EMBALLAGES MÉNAGERS (PLASTIQUES, MÉTAUX, PAPIERS, CARTONNETTES)

Les emballages et papiers sont collectés en porte à porte en sacs transparents et en points d'apport volontaire. La collecte est effectuée **TOUS LES 15 JOURS. Les déchets valorisables sont ensuite acheminés vers le centre de tri Citraval à Chavelot dans les Vosges.**

LE VERRE

Le verre est collecté en PAV (Point d'Apport Volontaire) et transporté par la société MINERIS (Saint-Menge 88). Son traitement est assuré par OI Manufacturing (88). **Les conteneurs sont vidés tous les 21 jours.**

TONNAGES COLLECTÉS

1411 t	1633 t	1613 t
en 2022	en 2024	en 2023

Le tonnage de la collecte en PAV a augmenté.

+14,3%

SOIT 27,2 KG/HABITANT

Fin 2024, le syndicat a souhaité mettre en place une collecte spécifique des sapins de Noël sur des points d'apport volontaire répartis sur les communes participantes à l'opération. 10 tonnes de sapins, soit 1000 unités ont été collectés et valorisés.

LES JOURNAUX/REVUES/MAGAZINES (JRM)

Les JRM sont collectés en PAV (Point d'Apport Volontaire) et en porte à porte avec les emballages.
Les conteneurs sont vidés à une fréquence de 50 à 60 jours.

La quantité de JRM collectée en PAV a baissé en 2024 pour atteindre 90 tonnes (97 tonnes en 2023). Cette évolution s'explique notamment par le fait que les JRM peuvent être, également, présentés en collecte porte-à-porte avec le tri. Par ailleurs, les enseignes ont réduit voire arrêter la production des imprimés publicitaires, pour des raisons écologiques et économiques, les cours du papier ayant flambé.

LES VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte deux fois par mois, à raison de **1 m³ maximum par collecte et par foyer.** La campagne de ramassage est organisée sur la période de mars à novembre.

EN 2024 **2809 t**

HAUSSE DE **21,5%**

LE TEXTILE

La collecte, le transport et le traitement du textile (vêtements, linge de maison et chaussures) sont assurés par le prestataire Le Relais à Forbach (57). C'est une entreprise d'insertion créée par Emmaüs France qui emploie quasi exclusivement des personnes en difficultés sociales et professionnelles pour favoriser leur retour à l'emploi.

60 % de la collecte est dirigé vers le réemploi, 39 % est recyclé et 1 % est destiné à la valorisation énergétique ou à l'enfouissement.

D'autres collecteurs sont disposés dans les communes, reposant sur un conventionnement direct avec les mairies.

Bilan des tonnages de la collecte en porte-à-porte par flux de déchets (2023/2024)

	ORDURES MÉNAGÈRES	ENCOMBRANTS	EMBALLAGES	VÉGÉTAUX
	1 FOIS PAR SEMAINE	SUR RDV, 1 FOIS PAR SEMAINE	TOUS LES 15 JOURS	TOUS LES 15 JOURS DE MARS À NOVEMBRE
2023	14 801 t	257 t	2 444 t	2 312 t
2024	15 021 t	300 t	2 836 t	2 809 t
COLLECTE ET TRANSPORT EN RÉGIE				
	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
PRESTATAIRE DE TRAITEMENT				
	SMTOM[1] à Villers-la-Montagne (54) ISND[1] SUEZ AVEC VALORISATION BIOGAZ à Montois la Montagne (57)	ISND[1] SUEZ AVEC VALORISATION BIOGAZ à Montois la Montagne (57)	CENTRE DE TRI CITRAVAL à Chavelot (88)	MEUSE COMPOST, ENSALUX à Geville (55) et en Allemagne
KG	258 KG	5 KG	49 KG	48 KG

(1) Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux en bas de tableau

POPULATION DESSERVIE : 58 225 HABITANTS

Bilan des tonnages de la collecte en apport volontaire par flux de déchets (2023/2024) hors déchèterie

	JRM	VERRE	TEXTILE
	TOUS LES 90 JOURS	TOUS LES 21 JOURS	TOUS LES 21 JOURS
2023	97 t	1 613 t	14 t
2024	90 t	1 633 t	27 t
COLLECTE ET TRANSPORT			
	SUEZ	MINERIS à Saint Menge (88)	TRI D'UNION à Forbach (57)
PRESTATAIRE DE TRAITEMENT			
	PAPETERIE NORSKE SKOG Recyclage du papier à Golbey (88)	OI MANUFACTURATING à Gironcourt-sur-Vraine (88)	TRI D'UNION à Forbach (57)
KG	1,5 KG/hab.	28 KG/hab.	0,46 KG/hab.

LES DÉCHÈTERIES

Le Syndicat gère, avec ses propres moyens humains et matériels, trois déchèteries réparties sur les trois bassins de vie.

Ainsi, afin de garantir le bon fonctionnement des déchèteries, le SIRTOM met en œuvre les moyens suivants :

- 1 responsable / coordinateur des 3 sites
- 1 agent gestionnaire des cartes d'accès
- 1 agent d'accueil / déchèterie
- 2 chauffeurs en charge du vidage des bennes vers leurs exutoires

Fonctionnement des trois sites :

- **26 passages / an** pour les VL
- **12 passages / an** pour les camionnettes et remorques (+ 500 kg de charge)
- Ouverts du **mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

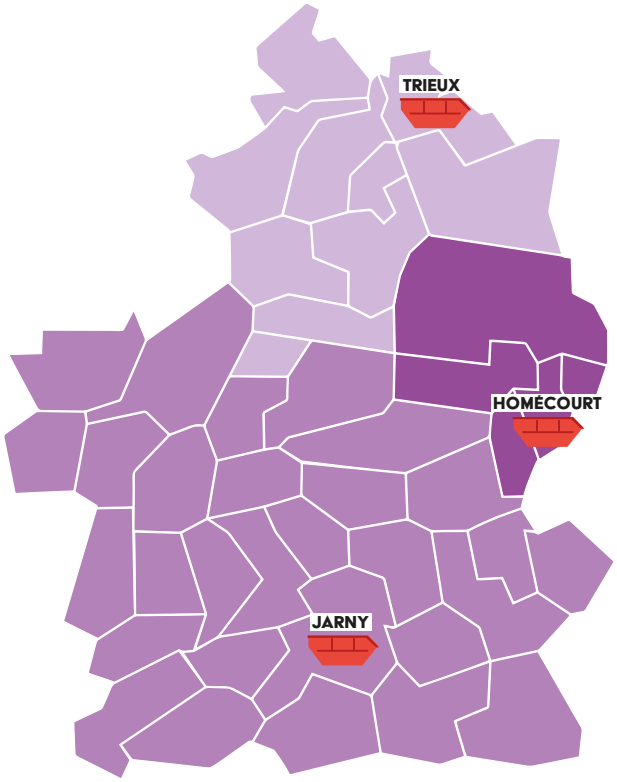

	HOMECOURT	JARNY	TRIEUX
	SITUÉE À LA ZAC DU HAUT DES TAPPES	SITUÉE RUE GUSTAVE EIFFEL	SITUÉE À LA ZA DE LA HAIE
BASSIN DE POPULATION	Auboué, Briey, Homécourt, Joeuf et Moutiers	Abbéville-les-Conflans, Allamont, Batilly, Béchamps, Boncourt, Brainville, Bruville, Conflans-en-Jarnisy, Doncourt, Fléville-Lixières, Friauville, Giraumont, Gondrecourt-Aix, Hannonville Suzémont*, Hatrize, Jarny, Jeandelize, Jouaville, Labry, Les Baroches, Mars la Tour*, Moineville, Mouaville, Olley, Ozerailles, Puxe, Saint Ail, Saint-Marcel, Thuméréville, Valleroy, Ville-sur-Yron.	Anderny, Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantefontaine, Lubey, Mance, Mancieulles, Mairy-Mainville, Tucquegnieux, Trieux
NOMBRE DE PASSAGES ANNUELS	**31 322** PASSAGES pour 2024 soit une moyenne de **120 passages/jour**	**34 885** PASSAGES pour 2024 soit une moyenne de **134 passages/jour**	**17 418** PASSAGES pour 2024 soit une moyenne de **67 passages/jour**
	+ 13,9 %	+ 41,8 %	+ 4 %

* Une convention entre la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle et le SIRTOM a été signée le 1er janvier 2018 pour permettre aux habitants des communes de Mars-la-tour et Hannonville-Suzémont d'accéder à la déchèterie de Jarny.

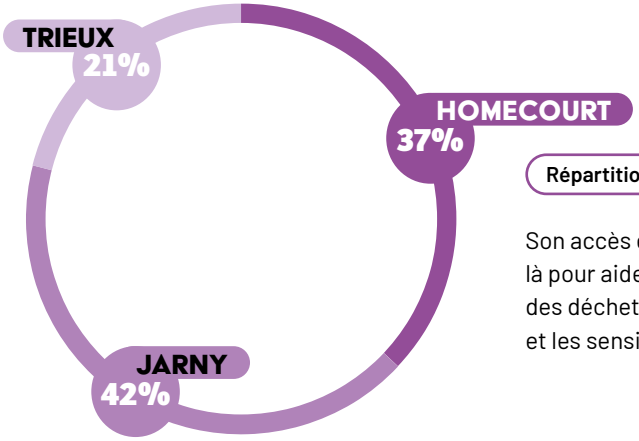

Répartition des entrées par déchèterie

Son accès est contrôlé par un agent. Il est là pour aider les usagers à identifier la nature des déchets, les guider dans la déchèterie et les sensibiliser aux écogestes.

QUE DEVIENNENT VOS

COLLECTE EN PORTE À PORTE

19 814 t

ENCOMBRANTS
300 tonnes

DÉCHETS MÉNAGERS
15 021 tonnes

EMBALLAGES
2 836 tonnes

VÉGÉTAUX
2 809 tonnes

1 529 tonnes

TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE

SMTOM

7 017 tonnes

CENTRE DE TRI

Principales filières
REVIPAC, NORSKE SKOG, AFFIMET, VALORPLAST

REFUS DE TRI
424 tonnes

6 475 tonnes

ENFOUISSEMENT

SUEZ

DÉCHÈTERIE

8 926 t

ARTICLES BRICOLAGE/ JARDINAGE
0,3 tonne
ÉCOMAISON
(éco-organisme*)

BATTERIES
8 tonnes
AZ RECYCLAGE

TOUT VENANT
3 261 tonnes

DEEE**
390 tonnes
ÉCO-SYSTEMES
(éco-organisme*)

GRAVATS
575 tonnes
TRI SERVICES

MEUBLES
1 370 tonnes
ÉCO-SYSTEMES
(éco-organisme*)

MÉTAUX
322 tonnes
TRI SERVICES
AZ RECYCLAGE

*Eco-organisme : c'est une structure chargée de gérer la collecte, le traitement et le recyclage des déchets dans une filière spécifique, conformément aux réglementations environnementales. Financée par les producteurs et distributeurs des produits concernés, elle vise à réduire l'impact environnemental de ces déchets. Son objectif est de garantir une gestion responsable et durable des produits en fin de vie.

DÉCHETS EN 2024 ?

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

1724 t

TEXTILES
27 tonnes
LE RELAIS

PAPIERS
90 tonnes
NORSKE SKOG

VERRE
1633 tonnes
OI MANUFACTURING

AUTRES APPORTS

693 t

DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
356 tonnes

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS
295 tonnes

LOCATION DE BENNES AUX PARTICULIERS
42 tonnes

RECYCLAGE DES MATIÈRES

CHEZ NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES

BOIS DE MOBILIER
1304 tonnes
EG LOG

CARTONS
188 tonnes
CITRAVAL

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
95 tonnes
CEDILOR

HUILES DE MOTEUR
21 tonnes
SEVIA

HUILES VÉGÉTALES
4 tonnes
VALO

LAMPES
1 tonne
ÉCO-SYSTÈMES
(éco-organisme*)

PILES
4 tonnes
COREPILE
(éco-organisme*)

PNEUS
74 tonnes
ALIAPUR
(éco-organisme*)

VÉGÉTAUX
1 307 tonnes
ENSALUX ET
MEUSE COMPOST

**DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

COMMUNICATION & PRÉVENTION

LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION CONSTITUENT DES LEVIERS ESSENTIELS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS DU SIRTOM. EN 2024, DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE MARQUÉ PAR LA LOI AGEC, LE SYNDICAT A RENFORCÉ SES ACTIONS À DESTINATION DES USAGERS, DES PARTENAIRES ET DES COLLECTIVITÉS. LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS LOCAUX, L'INTENSIFICATION DE LA PÉDAGOGIE AUTOUR DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ONT PERMIS DE CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE.

POIDS MOYEN PAR HABITANT ET PAR AN DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2024

545 KG

(moyenne de 531 kg/hab pour le mixte rural, référentiel ADEME 2022)

*DMA : les DMA (Déchets Ménagers Assimilés) regroupent les déchets produits par les ménages ainsi que ceux provenant d'activités professionnelles, à condition qu'ils soient similaires en nature et en volume aux déchets domestiques. Certains flux spécifiques comme les déchets verts ou les déchets dangereux sont comptabilisés séparément.

RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE : DES EFFORTS À POURSUIVRE

Le suivi de l'indice de réduction des déchets permet de mesurer les évolutions en matière de production de déchets ménagers et assimilés, en prenant pour référence l'année 2010 (indice 100). L'indice de chaque année est obtenu en rapportant le tonnage annuel au tonnage de 2010.

Ce tableau présente l'évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA) entre 2010 et 2024, avec une base 100 en 2010. En 2024, l'indice atteint 127, ce qui représente **une hausse de 27 %** par rapport à l'année de référence.

Cette augmentation significative ne traduit pas nécessairement une hausse généralisée de tous les déchets, mais s'explique principalement par l'augmentation des flux issus des encombrants et surtout des apports en déchèteries.

L'évolution observée entre 2023 et 2024 pourrait s'expliquer principalement par un changement de périmètre, avec l'intégration de 16 nouvelles communes, entraînant un phénomène de rattrapage dans les données.

	2010	2021	2022	2023	2024
OMR	100	99	95	97	99
Emballage, papier, verre	100	105	102	115	120
Encombrants et déchèteries	100	332	254	226	255
TOTAL DMA*	**100**	**137**	**121**	**121**	**127**

DES VISITES POUR MIEUX COMPRENDRE

En 2024, le SIRTOM a ouvert les portes de son site de Jarny à différents publics pour leur faire découvrir l'envers du décor de la gestion des déchets. Associations, scolaires, habitants ou jeunes en insertion ont ainsi été accueillis lors de visites guidées d'1h30.

Ces moments d'échange ont permis de sensibiliser concrètement aux enjeux du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets. Montrer les coulisses, c'est aussi renforcer la compréhension et l'adhésion aux bons gestes du quotidien.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

En 2024, l'action de sensibilisation à l'environnement s'est poursuivie activement auprès de différents publics, avec pour objectif de former des citoyens éclairés et responsables face aux enjeux environnementaux.

Au total, **43 classes, soit 1001 élèves,** ont été sensibilisés par la chargée de prévention aux thématiques de la prévention et de la réduction des déchets, à travers des animations adaptées à chaque niveau scolaire. Parmi elles, 9 classes (103 élèves) ont bénéficié d'un programme spécifiquement axé sur la prévention, incluant notamment des modules sur le compostage.

L'année scolaire 2024/2025 marque également le lancement d'un nouveau programme pédagogique autour du thème **« L'océan commence ici »,** développé en lien avec l'actualité internationale de 2025 et en collaboration avec des partenaires locaux, comme la communauté de communes OLC. Ce projet vise à sensibiliser les plus jeunes à l'impact des déchets sur les milieux aquatiques et marins, et à encourager des comportements écoresponsables dès le plus jeune âge.

En parallèle, **185 adultes ont également été touchés par les actions de sensibilisation** via des ateliers, conférences et rencontres publiques, poursuivant ainsi le travail d'information et de mobilisation de l'ensemble du territoire.

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Visite d'une délégation de la SONAGED, société nationale de gestion des déchets du Sénégal : les représentants ont visité les installations de Jarny et découvert les services techniques, la déchèterie et le centre de transfert.

Cette rencontre a permis des échanges riches sur les pratiques de gestion des déchets, dans un esprit de partage et de découverte mutuelle.

PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL : ALLER À LA RENCONTRE DES USAGERS

Dans une logique de proximité et d'écoute, des actions ciblées ont été menées pour renforcer le lien avec les usagers et les acteurs du territoire.

Les opérations de porte-à-porte ont permis de rencontrer 100 foyers, d'échanger directement sur les pratiques de tri, de répondre aux interrogations et de rappeler les consignes en vigueur.

Des rendez-vous individualisés ont également été organisés, avec 5 rencontres dédiées à la mise en place de projets locaux, témoignant d'une volonté d'accompagnement sur mesure.

Enfin, 4 rencontres professionnelles ont réuni les acteurs du territoire, favorisant les échanges de bonnes pratiques, la coordination des actions et le développement de nouvelles synergies en faveur d'une gestion plus responsable des déchets.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PARTENARIATS LOCAUX

Le développement de partenariats locaux s'inscrit dans une démarche active de soutien à l'économie circulaire et sociale, avec pour objectifs la réduction des déchets, la valorisation des objets et la création de lien social.

Un partenariat avec une entreprise locale a permis de donner une seconde vie à des vélos usagés, désormais rénovés et remis en circulation.

81 vélos en 2024.

En parallèle, la collaboration avec l'association Patch a favorisé la restauration et la revente d'objets initialement destinés à être jetés, contribuant ainsi à une consommation plus responsable et solidaire.

GESTION DES BIODÉCHETS

En 2024, **3 719 composteurs ont été distribués,** ce qui correspond à 15 % de foyers équipés sur le territoire.

Parallèlement, les actions de sensibilisation se sont renforcées : 118 enfants et 84 adultes ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement sur le compostage et la gestion des biodéchets.

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Le recrutement en mars 2024 d'une chargée de communication à temps partiel (20h/semaine) permet, aux côtés de l'agent de prévention, de renforcer la lisibilité des messages, de développer des supports adaptés et d'assurer une présence accrue, notamment autour des axes prioritaires : compostage, réduction à la source, gestes de tri et valorisation du réemploi.

COMMUNICATION IMPRIMÉE

- Deux guides/calendriers sont édités et distribués en toutes boîtes aux lettres et disponibles en version web : **30 000 exemplaires** pour le calendrier du tri et **30 000 exemplaires** pour le calendrier des déchets verts

- 5 000 dépliants « guide du compostage » sont imprimés et distribués avec les composteurs.

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE EN CHIFFRES

CRÉATION D'UN COMPTE INSTAGRAM

1608
PERSONNES SUIVENT LA PAGE FACEBOOK

23 632
COUVERTURES FACEBOOK (COMPREND LES INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PAGES ET PROFILS)

10 485
VISITES DE LA PAGE

2122
SMARTPHONES OU TABLETTES ONT ENREGISTRÉ SIRTOM DANS LEURS FAVORIS PANNEAUPOCKET ET GÉNÉRÉ **12 348** LECTURES

INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS DÉTAILLÉS CI-DESSOUS PROVIENNENT DE LA MATRICE DES COÛTS, QUI EST UN CADRE DE PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS ÉLABORÉ PAR L'ADEME.

La matrice est alimentée par des données comptables qui sont retraitées pour suivre des règles communes à toutes les collectivités. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres peuvent différer des montants inscrits au compte administratif.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le SIRTOM assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, en matière de traitement, la collectivité fait appel à divers prestataires.

Se référer au tableau page 12.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature de la prestation	Entreprise	Type de contrat	Échéance	Montant en € TTC /tonne	Évolution du coût par rapport à 2023
Déchets ménagers	Suez	Marché public	31/12/2027	184,77 €	**+ 8%**
Déchets ménagers	SMTOM	Convention	31/05/2025	169,16 €	**+ 8%**
Objets encombrants	Suez	Marché public	31/12/2027	191,14 €	**+ 8%**
Emballages valorisables	Citraval	Marché public	31/12/2027	212,51 €	**+ 5%**
Végétaux	Meuse compost	Facture à la prestation	-	2,20 €	**-**
Verre	Mineris	Marché public	31/12/2025	59,08 €	**+ 8%**

LE BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

FONCTIONNEMENT

Dépenses
9 395 000 €

Recettes
10 050 343 €

INVESTISSEMENT

Dépenses
1 680 784 €

Recettes
1 845 118 €

LES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses s'élève à 1 614 085 € et correspond essentiellement à :

- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour un montant de **253 951 euros.**
- L'acquisition de deux tracteurs pour un montant de **231 600 euros.**
- L'acquisition de deux bennes FMA pour un montant de **167 640 euros.**
- L'acquisition de composteurs pour un montant de **183 293 euros.**
- L'acquisition d'un chariot télescopique pour un montant de **127 200 euros.**
- Les travaux préparatoires et construction du bâtiment pour la chaine de sur-tri manuel pour un montant de **375 540 euros.**
- Les études pour le projet d'énergies nouvelles pour un montant de **21 274 euros.**
- Les travaux d'aménagement du quai de transit (plateforme pour le stockage des bennes, bassin de rétention, récupération des eaux pluviales et défense incendie) pour un montant de **253 587 euros.**

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

La matrice des coûts permet également de déterminer le coût aidé qui représente l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques.

Coût du service public de gestion des déchets en €/habitant TTC

VERRE
0,8 €

DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
26,1 €

EMBALLAGES
12,2 €

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
86,5 €

VÉGÉTAUX (EN PORTE-À-PORTE)
8,3 €

ENCOMBRANTS (EN PORTE-À-PORTE)
2,3 €

AUTRES DÉCHETS (DÉCHETS PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS)
2,7 €

COÛT AIDÉ = CHARGES - RECETTES = COÛT À FINANCER

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée sur les tonnages de déchets enfouis poursuit sa progression :

- En 2024, elle s'élevait à **58 € HT** par tonne (+ 10 % TVA)
- Depuis le 1er janvier 2025, chaque tonne de déchets enfouis est désormais taxée à **65 € HT** (+ 10 % TVA)

Cette augmentation nationale, imposée par l'État, impacte directement les dépenses liées au traitement des déchets et explique en grande partie la hausse du coût du service.

LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le SIRTOM est financé essentiellement par les contributions de ses collectivités adhérentes (les communautés de communes Orne Lorraine Confluences et Cœur Pays Haut).

Ces dernières perçoivent en lieu et place du syndicat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti. C'est donc le propriétaire de l'habitation ou du local professionnel qui est imposé.

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS (TEOM)
8 486 757 €

+

REDEVANCE SPÉCIALE ET FACTURATION USAGERS
323 866 €

=

8 810 623 €

LA STRUCTURE DU COÛT

La répartition des charges, des produits et du financement (€/hab.)

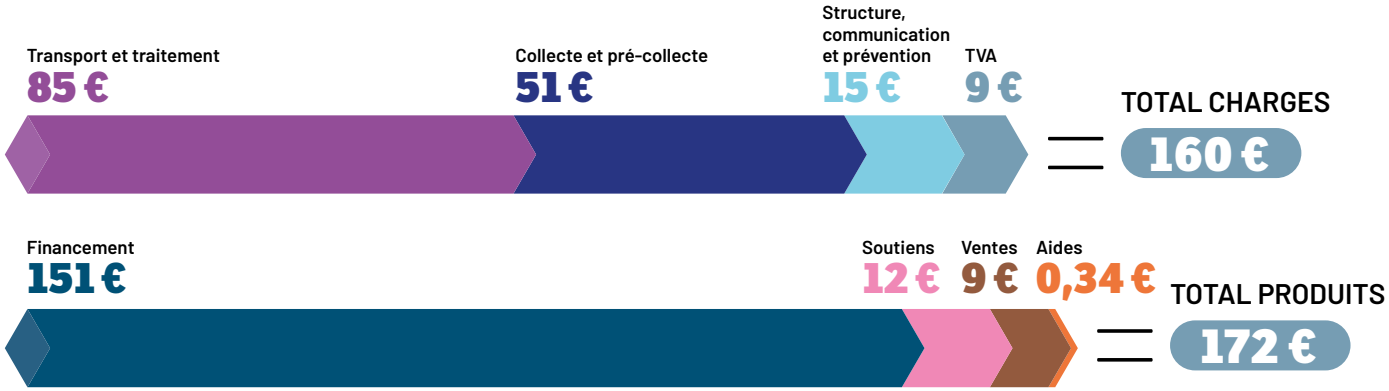

COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

La part relative des flux dans le coût du service public en 2024

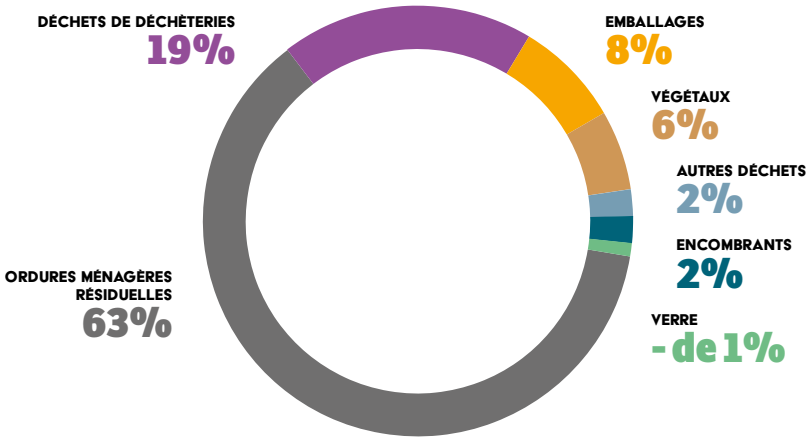

Le coût aidé HT des différents flux ramenés à la tonne

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
315 €

EMBALLAGES
216 €

DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
174 €

VERRE
26 €

VÉGÉTAUX (EN PORTE-À-PORTE)
165

ENCOMBRANTS (EN PORTE-À-PORTE)
425 €

AUTRES DÉCHETS (DÉCHETS PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS)
230 €

La couverture des charges par les produits par flux HT en €/hab.

Flux	Charges	Produits (soutiens, aides, ventes)	Couverture en %
OMR	82,1 €	0,8 €	1%
Déchèteries	26,5 €	2,5 €	9%
Papiers / Emballages	26,2 €	15,3 €	58%
Végétaux	8,02 €	0,04 €	0,5%
Autres déchets	3,22 €	0,47 €	14,6%
Encombrants	2,20 €	0,01 €	0,45%
Verre	2,1 €	1,3 €	65%

Le tableau ci-dessus présente la couverture des charges par les produits issus de la vente de matériaux et des soutiens financiers, exprimés en euros par habitant et par flux.

On peut noter que les produits couvrent 65 % des charges du verre, 58 % des charges pour les papiers et emballages et seulement 1 % pour les ordures ménagères. Plus nous trions, plus nous réduisons les charges et plus nous valorisons nos déchets.

29 rue Gustave Eiffel
54800 JARNY
Tél : 03 82 20 22 00
communication@sirtom.fr

Horaires du siège:
Du lundi au jeudi: de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le vendredi: de 8h à 12h

sirtom.fr

AVANCE | www.avance.fr | 03 83 35 87 48